

SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize le dix huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

Présents : Patrick DAHLEM, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Jean-Noël RONSEAU, Jean MICHEL, Pierre CARRE, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.

Le dernier compte-rendu est lu et approuvé par les membres présents.

1 - DELIBERATIONS.

n° 23 Rapport 2012 de l'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations du service public,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération en date du 27 juin 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne adoptant les rapports annuels 2012 sur le service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les rapports 2012 du service public de l'eau potable.

n° 24 Convention Orange pour les travaux d'enfouissement de la rue du Montcet.

Le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de signer une convention avec Orange. Cette dernière a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité » pour les travaux visés à l'article 2, soit les travaux de génie civil et les travaux de câblage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention avec la société ORANGE pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la rue du Montcet.

n° 25 Contrat de renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels de prestation de service avec l'entreprise SEGILOG.

Le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec l'entreprise SEGILOG fournisseur des logiciels de la mairie. Le contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels utilisés par la commune et de ceux développés dans le cadre du contrat, avec documentation d'utilisation et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement, (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer le renouvellement du contrat de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG fournisseur pour la mairie, pour une durée de 3 ans, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 26 Subvention exceptionnelle à l'association ESCALE à Gueux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association ESCALE de Gueux pour un montant de 303 euros.

AUTORISE et **CHARGE** le maire de procéder au versement de cette subvention.

n° 27 Virement de crédits pour le versement du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le virement de crédit suivant :

- du compte 61523 la somme de 1200 euros
- au compte 73925 la somme de 1200 euros

CHARGE le maire d'effectuer ce virement de crédits.

n° 28 Approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur le Maire présente le projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant les orientations générales du P.A.D.D, un débat s'engage au sein du conseil municipal,

Vu la délibération du 4 février 2012 prescrivant l'élaboration du P.L.U,

Vu l'article L123.9 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider les orientations générales du P.A.D.D.

Le document du P.A.D.D. est visible en mairie.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Commémoration 14-18 : Monsieur Dahlem informe de nouveau le conseil municipal ; comme de nombreuses communes autour de Reims la commune envisage de commémorer le centenaire de la guerre 14-18 à partir du mois de septembre 2014. Une nouvelle réunion à lieu demain à ce sujet et nous devons informer les autres communes de ce que nous comptons organiser. Les conseillers municipaux restent sur l'idée d'une exposition photos dans l'église.

Zone NAb à l'entrée de Courcelles : Une rencontre a eu lieu ce matin en mairie avec des investisseurs potentiels pour la zone NAb à l'entrée de Courcelles. Avant d'acquérir ces terrains ils ont souhaité rencontrer la municipalité afin de connaître les souhaits de la commune sur la manière d'aménager cette parcelle. Une esquisse de lotissement sera prochainement réalisée et présentée aux membres du conseil municipal, pour le lundi 30 septembre à 18 h 30 en mairie.

Demande de projet sur un terrain situé en zone ND : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant d'un habitant de Courcelles-Sapicourt pour un projet de construction en zone ND. Le PLU est en cours d'élaboration et les membres du conseil ont décidé de ne pas étendre comme de ne pas réduire les zones à construire actuelles. Le conseil municipal n'a pas exprimé sa décision.

P.L.U : Prochaine réunion le jeudi 24 octobre prochain afin de présenter le PADD aux personnes associées.